

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 11

**Séance du 16 novembre 2021**

**Présents :** 10

L'an deux mille vingt-et-un et le seize novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 16 novembre 2021, s'est réunie sous la présidence de

**Votants:** 10

**Sont présents:** Jean-Luc HENRY, Monique BONAFINI, André BRUNEL, Romain HENRY, Amandine MORLOT, Sandrine MULLER, Tamara LUCAS, Patrick HURNI, Béatrice MERCIER, Tom GENIN

**Représentés:**

**Excuses:** Jérôme PRIN

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Tom GENIN

---

**Objet: Choix du Bureau d'Etudes pour les études de faisabilité des travaux de la mairie - 2021 DE 059**

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que le cabinet d'architecture CADEL qui avait été choisi lors du CM du 19/03/2019 (délibération n°2019-021) ne souhaite pas poursuivre le projet de la rénovation puisque ce dernier prend sa retraite. Par conséquent, deux nouveaux cabinets d'architecture ont été contactés et ont proposé deux devis pour la réalisation de l'étude de faisabilité des travaux de réhabilitation de la mairie.

Après les avoir étudiés, le Conseil Municipal décide de porter son choix sur le devis du cabinet d'architecture Justine CLAUSE, et, charge Monsieur le Maire de signer tous les documents en rapport avec cette affaire.

**Objet: Campagne de stérilisation des chats errants - 2021 DE 060**

Monsieur le Maire fait le bilan de la campagne de stérilisation des chats errants de l'année 2021. Dix chats errants ont été stérilisés comme prévu dans la convention signée avec la Fondation 30 Millions d'Amis. Monique BONAFINI propose de relancer la campagne l'an prochain dès janvier ou février 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler l'opération en 2022 pour 10 chats.

**Objet: Adaptation des statuts de la FUCLEM et mise à jour de la liste des collectivités adhérentes - 2021 DE 061**

Monsieur le maire expose au Conseil municipal le mail reçu du Président de la FUCLEM en date du 12 novembre 2021 rappelant que la dernière mise en conformité des statuts de la FUCLEM a été actée par la délibération de son Comité Syndical du 22 novembre 2013 et validée par l'arrêté préfectoral du 7 avril 2014.

Aujourd'hui, le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et les statuts de la FUCLEM doivent être adaptés en permanence, en particulier pour pouvoir répondre aux attentes des collectivités membres.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical de la FUCLEM, lors de sa séance du 29 octobre 2021, diverses modifications aux statuts actuels, qui ont été acceptées, portant notamment sur :

- l'abandon de la compétence "Infrastructures et réseaux de communications électroniques", celle-ci étant reprise par la Région Grand-Est et le déploiement de la fibre optique ;
- le changement d'adresse du siège social de la FUCLEM fixé au Centre d'Affaires "Cœur de Meuse" - ZID TGV 55220 LES TROIS DOMAINES ;
- des garanties sont désormais prévues quant aux conditions de restitution des compétences à la carte ;
- prise en compte des communes détruites sans habitant pour déterminer le nombre de délégués des membres dont la population est comprise entre 0 et 1000 habitants ;
- modifications intervenues sur la liste des collectivités adhérentes, par l'entrée de nouvelles communes, par fusion de certains groupements ou de retrait de certaines collectivités de groupements adhérents ;

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes ou Groupements) adhérant à la FUCLEM de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Monsieur le maire invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur ces modifications statutaires et à prendre acte des changements intervenus dans la composition des collectivités membres de la FUCLEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

**APPROUVE** les modifications statutaires de la FUCLEM telles quelles ont été présentées ;

APPROUVE les changements intervenus, dans la composition des listes des collectivités adhérentes depuis les modifications statutaires du 22 novembre 2013 ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération ;

DÉLIBÉRÉ en séance les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prescrites par les articles L.2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Questions diverses

##### Vitesse excessive dans le village

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande faite par une administrée concernant la vitesse excessive de certains automobilistes dans la Rue de Traveron et la Route de Pagny et qu'il était urgent de faire quelque chose pour ralentir les automobilistes. Les membres du Conseil Municipal ont également constaté qu'il en était de même dans la Rue de la Gare et l'Allée des Tilleuls.

Plusieurs propositions ont été faites (radar pédagogique, passages pour piéton avec silhouette, venue des gendarmes...).

Monsieur le Maire informe que certaines installations sont subventionnables par les amendes de police.

Les membres du Conseil Municipal décident de prévoir ces travaux sur le projet budget, et se laissent un temps de réflexion pour trouver la solution la plus adéquate.

##### Eclairage Allée des Tilleuls

Il a été également signalé un manque d'éclairage dans l'Allée des Tilleuls le matin, en effet, une partie de la rue est totalement dans le noir (à partir de septembre), les enfants qui se rendent à pied à l'arrêt de bus ne sont pas rassurés. Le Conseil Municipal réfléchit à une solution à adopter et décidera lors du prochain conseil pour prévoir la dépense au budget 2022.

##### Panneau d'affichage

Béatrice Mercier demande s'il est possible d'installer un autre panneau d'affichage pour toutes les informations des différentes associations.

Le Conseil Municipal réfléchit sur un endroit d'implantation.

##### Collecte papiers et verre

Normalement la collecte du carton et du verre se fait tous les 15 jours.

Courant octobre, le prestataire a eu un problème avec son chauffeur ce qui a entraîné des gros problèmes de ramassage.

##### Transfert de compétences de la gestion de l'eau à la CODECOM

Concernant le transfert de la gestion de l'eau aux CODECOM, André BRUNEL propose de se grouper avec d'autres communes pour refuser ce transfert en 2026, qui augmenterait d'une manière exponentielle le prix de l'eau.

La séance a été levée à 21h32.

Le Maire  
Jean-Luc HENRY